

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 DASES 121G Subventions (74.300 euros) et conventions – Actions d'accompagnement à la scolarité 2015-2016 - 24 associations.

Mme Colombe BROSSEL , rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mai 2016, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental propose l'attribution de subventions d'un montant total de 74.300 euros répartis entre 24 associations menant des actions d'accompagnement à la scolarité au titre de l'année 2015-2016 et la signature de trois conventions ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSSEL, au nom de la 4e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à signer avec l'association Franco-Chinoise Pierre Ducerf, 29 rue Michel Le Comte (3e), une convention pour son action d'accompagnement à la scolarité, dont le texte est joint au présent projet de délibération.

Article 2 : Conformément à la convention mentionnée à l'article 1, une subvention d'un montant de 1 800 euros est attribuée à l'association Franco-Chinoise Pierre Ducerf, 29 rue Michel Le Comte (3e) (numéro simpa : 523, dossier n° 2016_01472).

Article 3 : Une subvention d'un montant de 1 500 euros est attribuée à l'association Choron Jeunes, 8 bis rue Choron (9e) (numéro simpa : 20318, dossier n° 2016_01365).

Article 4 : Une subvention d'un montant de 1 200 euros est attribuée à l'association Mozaïques.9, 24 rue de la Rochefoucauld (9e) (numéro simpa : 19882, dossier n° 2016_01276).

Article 5 : Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à signer avec l'Association Citoyenne des Originaires de Turquie – ACORT, 2 bis rue Bouchardon (10e), une convention pour son action d'accompagnement à la scolarité, dont le texte est joint au présent projet de délibération.

Article 6 : Conformément à la convention mentionnée à l'article 5, une subvention d'un montant de 2 400 euros est attribuée à l'Association Citoyenne des Originaires de Turquie – ACORT -, 2 bis rue Bouchardon (10e) (numéro simpa : 157, dossier n° 2016_00264).

Article 7 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'association Jeunesse de Saint Vincent de Paul - AJSP -, 12 rue Bossuet (10e) (numéro simpa : 12365, dossier n° 2016_01484).

Article 8 : Une subvention d'un montant de 1 500 euros est attribuée à l'association Francophonie et Cultures Partagées - FCP -, 4 rue de la Pierre Levée (11e) (numéro simpa : 11127, dossier n° 2016_01481).

Article 9 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'association Quartier Libre XI, 63 rue de Charonne (11e) (numéro simpa : 8805, dossier n° 2016_00679).

Article 10 : Une subvention d'un montant de 2 500 euros est attribuée à l'association L'Amicale des Locataires CNL / Râpée Villiot, 13 rue Villiot (12e) (numéro simpa : 20738, dossier n° 2016_07214).

Article 11 : Une subvention d'un montant de 3 600 euros est attribuée à l'Association pour la Formation et l'Intégration des Familles - AFIF -, 53 rue Nationale (13e) (numéro simpa : 19310, dossier n° 2016_01486).

Article 12 : Une subvention d'un montant de 800 euros est attribuée à l'Association de Soutien et d'Accompagnement Culturel de Quartier – ASACQ -, 28 rue Pinel (13e) (numéro simpa : 20253, dossier n° 2016_01078).

Article 13 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'association Les Amis de la Bienvenue, 17 rue de la Butte aux Cailles (13e) (numéro simpa : 11305, dossier n° 2016_01269).

Article 14 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'association Le Moulin, 23 bis rue du Moulin de la Vierge (14e) (numéro simpa : 16410, dossier n° 2016_01286).

Article 15 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'association Migrants Plaisance, 67 rue Maurice Ripoche (14e) (numéro simpa : 18119, dossier n° 2016_00245).

Article 16 : Une subvention d'un montant de 10 000 euros est attribuée à l'Association d'Education Populaire Notre Dame des Champs Montparnasse Rencontres, 92 bis boulevard du Montparnasse (14e) (numéro simpa : 11086, dossier n° 2016_00752).

Article 17 : Une subvention d'un montant de 3 000 euros est attribuée à l'association Actions Jeunes - AJ -, 72 rue Pierre Rebiere (17e) (numéro simpa : 492, dossier n° 2016_05826).

Article 18 : Une subvention d'un montant de 1 500 euros est attribuée à l'association Accueil Laghouat, 2 rue Richomme (18e) (numéro simpa : 7626, dossier n° 2016_01442).

Article 19 : Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à signer avec l'association Les Enfants de la Goutte D'Or (EGDO), 25 rue de Chartres (18e), une convention pour son action d'accompagnement à la scolarité, dont le texte est joint au présent projet de délibération.

Article 20 : Conformément à la convention mentionnée à l'article 19, une subvention d'un montant de 9 000 euros est attribuée à l'association Les Enfants de la Goutte D'Or (EGDO), 25 rue de Chartres (18e) (numéro simpa : 17594, dossier n° 2016_04319).

Article 21 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'association OASIS 18, 12 rue Camille Flammarion (18e) (numéro simpa : 9522, dossier n° 2016_01283).

Article 22 : Une subvention d'un montant de 1 000 euros est attribuée à l'association Paris basket 18 - PB18 -, 15 passage Ramey (18e) (numéro simpa : 17410, dossier n° 2016_01499).

Article 23 : Une subvention d'un montant de 3 000 euros est attribuée à l'association La Voie de la Lune, 132 boulevard Sérurier (19e) (numéro simpa : 12970, dossier n° 2016_01181).

Article 24 : Une subvention d'un montant de 6 500 euros est attribuée à l'association Association d'Education Populaire Charonne Réunion - A.E.P.C.R. -, 77 rue Alexandre Dumas (20e) (numéro simpa : 17762, dossier n° 2016_06810).

Article 25 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'association Tamèrantong, 36 rue Terre Neuve (20e) (numéro simpa : 17945, dossier n° 2016_01254).

Article 26 : Une subvention d'un montant de 4 000 euros est attribuée à l'association La Maison de la Sagesse, 2 place de l'hôtel de Ville 91150 Etampes, pour son action au centre social Chevaleret, 3 bis rue Eugène Oudinet (13e) et au centre social Annam 4, rue Annam (20^e) (numéro simpa : 19705, dossier n° 2016_01488).

Article 27 : Une subvention d'un montant de 7 000 euros est attribuée à l'association Réseau Mom'artre, 204 rue de Crimée (19e) pour ses actions dans le 12^e, 14^e, 18^e et 20^e arrondissement (numéro simpa : 19394, dossier n° 2016_01506).

Article 28 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur la rubrique 51, chapitre 65, nature 6526, du budget de fonctionnement du Département de Paris de 2016 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement global de 74.300 euros.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO